



HAUTE-GARONNE - LE DEPARTEMENT  
Haute-Garonne - 2026

# Aide relative à la politique PAPH et santé publique

Aide

Association

Senior

Handicap

Publié le 24 octobre 2019

Reading time : 1 minutes

**Le Département soutient les associations du territoire en les accompagnant dans leurs activités, notamment celles qui œuvrent dans les domaines de la santé publique auprès des plus fragiles.**

## En quoi consiste cette aide ?

Il s'agit de l'attribution de subventions de fonctionnement (et d'investissement) aux associations œuvrant dans le champ des personnes âgées, des personnes en situation de handicap et de la santé publique.

## Qui est concerné ?

Les associations qui ont au moins un an d'existence.

## Comment en bénéficier ?

Veillez déposer votre dossier avant le 15 octobre de l'année en cours. Voici les pièces justificatives de votre dossier à adresser au service mentionné dans l'onglet "contact" ci-dessous :

- Statuts de l'association,
- Avis de publication au journal officiel,
- Liste des membres du bureau et du conseil d'administration,
- Rapport d'activités de l'année précédente,
- Procès verbal de la dernière assemblée générale,
- Budget prévisionnel de la demande,
- Budget prévisionnel de l'association,
- Comptes annuels de l'année précédente,
- Rapport du commissaire aux comptes (le cas échéant),
- Décisions attributives de subventions obtenues auprès d'autres partenaires financiers (le cas échéant),
- Copie des agréments le cas échéant,
- Liste des tarifs relatifs aux services facturés.

[Faire la demande en ligne](#)